



COMMUNE
DE
DULLY

REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE – DEMANDE DE DEROGATION

(Selon l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP du 01.01.2023)

Situation : Les vergers du Château 8 – 1195 Dully

Propriété de : Mme et M. De Vries

Requérant : Mme et M. De vries

Objet (s) : Abattage d'un pin fortement penché sur la route, pouvant à terme poser des problèmes de sécurité. Il n'est pas répertorié dans le plan communal de classement des arbres mais la nouvelle législation protège tous les boisés hors forêt.

Sur la base du préavis positif de l'AGFORS du 26 mars 2025 et conformément à la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPRPNP entrée en vigueur le 01.01.2023, la Municipalité préavise favorablement la demande de dérogation sous condition que cet abattage soit compensé par la plantation d'un nouvel arbre sur la propriété.

Date de la requête : 11 mars 2025

AFFICHAGE AUX PILIERS PUBLICS : du 7 avril 2025 au 7 mai 2025

Dully, le 3 avril 2025

Municipalité de Dully
Le Syndic La secrétaire adj
F. Mahi V. Jaquéry